



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 19 heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué par M. Patrick BRIEND, maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Étaient présents : les 19 conseillers installés

Le quorum est atteint.

M. Manuel COMBES est élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Ordre du jour de la séance :

1. DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES
2. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°1
3. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°2
4. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°3
5. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°4
6. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°5
7. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°6
8. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°7
9. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°8
10. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION N°9
11. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
12. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
13. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE A LA DEFENSE
14. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE
15. NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT VIGIPOL
16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS INFRA POLMAR
17. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEEF)

Question de Mme Myriam LOQUET LE GALL : sur les travaux en cours rue de Kerdelvas et l'absence de communication auprès des riverains.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES

Dans le cadre du fonctionnement optimum du Conseil municipal, il est proposé de créer 9 commissions, intitulées comme mentionnées ci-après et composées chacune de plusieurs membres. Les commissions auront à émettre un avis sur les dossiers qui leur seront soumis et sont toutes présidées, de droit, par Monsieur le Maire.

Commission n°1 : « Affaires générales »

Composition : 9 membres (7 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°2 : « Culture-Associations-Communication-Patrimoine-Artisans et commerçants

Composition : 9 membres (7 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°3 : « Finances, Relations économiques et Numérique »

Composition : 7 membres (5 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°4 : « Travaux et Réseaux »

Composition : 7 membres (5 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°5 : « Social – Solidarité – Handicap – Conseil des Sages

Composition : 5 membres (5 majoritaires)

Commission n°6 « Urbanisme et assainissement »

Composition : 6 membres (4 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°7 : « Environnement »

Composition : 6 membres (4 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°8 : « Sport »

Composition : 6 membres (4 majoritaires + 2 minoritaires)

Commission n°9 : « Enfance – Jeunesse- Affaires scolaires – Conseil des Jeunes

Composition : 7 membres (5 majoritaires + 2 minoritaires)

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°1

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 9 le nombre de membres de la commission 1, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Affaires générales**, M. le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission Affaires générales :

Gaël HAMAYON	Thierry GUEGUEN	Jacques BASCOULES
Manuel COMBES	Catherine MASSON	Béatrice GRAZIANA
Sophie POIRIER	Myriam LOQUET LE GALL	Jean-Michel CROGUENNOC

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité

3. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°2

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant 9 le nombre de membres de la commission 2, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Culture – Associations – Communication – Patrimoine – Artisans et Commerçants**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Culture – Associations – Communication – Patrimoine – Artisans et Commerçants** :

Gaël HAMAYON	Nathalie PEDROT
--------------	-----------------

Laurent BUHL	Jacques BASCOULES
Annaëlle BARGAIN	Dominique GORON
Jean-Michel CROGUENNOC	Manuel COMBES
Franck PEROUAS	

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

4. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°3

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 7 le nombre de membres de la commission n°3, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Finances, Relations Economiques et Numérique**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Finances, Relations Economiques et Numérique** :

Catherine MASSON	Gaël HAMAYON	Jacques BASCOULES	Manuel COMBES
Bruno EOZINO	Franck PEROUAS	Viannette LUCAS	

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°4

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 7 le nombre de membres de la commission n°4, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **commission Travaux et réseaux**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Travaux et réseaux** :

Jacques BASCOULES	Thierry GUEGUEN
Manuel COMBES	Bruno EOZINO
Catherine MASSON	Franck PEROUAS
Jean-Michel CROGUENNOC	

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°5

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 5 le nombre de membres de la commission n°5, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Social Solidarité Handicap Conseil des Sages**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Social Solidarité Handicap Conseil des Sages** :

Béatrice GRAZIANA	Gaëlle BOSSARD	Annaëlle BARGAIN
Gaël HAMAYON	Nathalie PEDROT	

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

7. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°6

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 6 le nombre de membres de la commission n°6, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Urbanisme et Assainissement**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Urbanisme et Assainissement** :

Manuel COMBES	Jacques BASCOULES	Catherine MASSON
Jean-Michel CROGUENNOC	Gaël HAMAYON	Franck PEROUAS

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

8. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°7

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 6 le nombre de membres de la commission n°7, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Environnement**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Environnement** :

Dominique GORON	Jacques BASCOULES	Annaëlle BARGAIN
Manuel COMBES	Franck PEROUAS	Jean-Michel CROGUENNOC

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité

9. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°8

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 6 le nombre de membres de la commission n°8, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Sport**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la commission **Sport** :

Ewen KERJEAN	Gaël HAMAYON	Sophie POIRIER
Laurent BUHL	Viannette LUCAS	Myriam LOQUET LE GALL

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

10. NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION N°9

Vu la délibération de ce jour instituant 9 commissions municipales et fixant à 7 le nombre de membres de la commission n°9, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les commissaires appelés à siéger au sein de la **Commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires Conseil des Jeunes**, le Maire étant membre de droit.

Sont nommés membres de la **commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires Conseil des Jeunes** :

Nathalie PEDROT	Gaël HAMAYON	Gaëlle BOSSARD
Laurent BUHL	Manuel COMBES	Myriam LOQUET LE GALL
Viannette LUCAS		

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Tableau annexe des commissions municipales de Porspoder

Commission n°1 sont nommés **9 membres** : **Commission Affaires générales**

Gaël HAMAYON	Manuel COMBES	Jacques BASCOULES
Sophie POIRIER	Béatrice GRAZIANA	Catherine MASSON
Thierry GUEGUEN	Myriam LOQUET LE GALL	Jean-Michel CROGUENNOC

Commission n°2 sont nommés **9 membres** : **Culture – Associations – Communication – Patrimoine – Artisans et commerçants**

Gaël HAMAYON	Nathalie PEDROT	Laurent BUHL
Jacques BASCOULES	Annaëlle BARGAIN	Dominique GORON
Jean-Michel CROGUENNOC	Manuel COMBES	Franck PEROUAS

Commission n°3 sont nommés **7 membres** : **Finances, Relations Economiques et Numérique**

Catherine MASSON	Gaël HAMAYON	Jacques BASCOULES
Bruno EOZINOU	Manuel COMBES	Franck PEROUAS
Viannette LUCAS		

Commission n°4 sont nommés 7 membres : Travaux et réseaux

Jacques BASCOULES	Catherine MASSON	Thierry GUEGUEN
Bruno EOZINO	Manuel COMBES	Franck PEROUAS
Jean-Michel CROGUENNOC		

Commission n°5 sont nommés 5 membres : Social Solidarité Handicap Conseil des Sages

Béatrice GRAZIANA	Gaëlle BOSSARD	Annaëlle BARGAIN
Gaël HAMAYON	Nathalie PEDROT	

Commission n°6 sont nommés 6 membres : Urbanisme et assainissement

Manuel COMBES	Catherine MASSON	Jean-Michel CROGUENNOC
Jacques BASCOULES	Gaël HAMAYON	Franck PEROUAS

Commission n°7 sont nommés 6 membres : Environnement

Dominique GORON	Jacques BASCOULES
Annaëlle BARGAIN	Manuel COMBES
Franck PEROUAS	Jean-Michel CROGUENNOC

Commission n°8 sont nommés 6 membres : Sport

Ewen KERJEAN	Gaël HAMAYON
Laurent BUHL	Sophie POIRIER
Viannette LUCAS	Myriam LOQUET LE GALL

Commission n°9 sont nommés 7 membres : commission Enfance Jeunesse Affaires
Scolaires Conseil des Jeunes

Nathalie PEDROT	Laurent BUHL	Gaëlle BOSSARD
Gaël HAMAYON	Manuel COMBES	Myriam LOQUET LE GALL
Viannette LUCAS		

**11. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles L 123-4 à L 123-9, R 123-1 à 38 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) et de l'article 60 de la loi de Cohésion Sociale du 18 Janvier 2005, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres élus qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article R 123-7 du C.A.S.F. précise que le Conseil d'Administration comprend le Maire, qui en est le Président, et un nombre égal au maximum de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire dont des représentants de 4 types d'association :

- celles œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- les associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- les associations s'activant auprès des retraités et des personnes âgées ;
- les associations concernées par les personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres, outre le Maire-Président, à 10 qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS pendant la durée du mandat dont 5 membres non-élus qui seront nommés par Monsieur le Maire ultérieurement.

Le vote s'effectue à bulletin secret, Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut à l'unanimité choisir de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal opte pour le vote à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la composition du Conseil d'Administration du CCAS suivante :

TITULAIRES	Béatrice GRAZIANA	Nathalie PEDROT	Bruno EOZINOU	Gaëlle BOSSARD	Myriam LOQUET LE GALL
-------------------	----------------------	--------------------	------------------	-------------------	-----------------------------

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

12. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'Appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants doit être composée :

- du Maire ou de son représentant ;
- 3 membres titulaires ;
- 3 membres suppléants.

Élus par l'assemblée délibérante en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le vote s'effectue à bulletin secret, Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut à l'unanimité choisir de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal opte pour le vote à main levée.

Le Conseil Municipal adopte la composition de la commission d'Appels d'Offres suivante :

TITULAIRES	Jacques BASCOULES	Catherine MASSON	Viannette LUCAS
SUPPLEANTS	Manuel COMBES	Bruno EOZINOU	Franck PEROUAS

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

13. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE A LA DEFENSE

Le délégué militaire départemental du Finistère demande au conseil municipal de nommer un conseiller chargé des questions de défense dans la commune conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001.

Ce correspondant défense sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense. Il sera notamment concerné par les démarches de tous les jeunes de la commune confrontés à leurs parcours citoyen (recensement, journée défense et citoyenneté (JDC), etc.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Thierry GUEGUEN comme délégué à la défense.

14. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE

Initié dès 2007, lors de la signature de la charte départementale entre l'association des maires du Finistère et la Préfecture, le partenariat avec les collectivités territoriales a pour objet de rapprocher l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen.

Ce partenariat a continué de se renforcer avec la création en 2010 du réseau des élus référents « sécurité routière ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Sophie POIRIER comme délégué à la sécurité routière.

15. NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT VIGIPOL

La commune de Porspoder est membre du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton, VIGIPOL. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y être représenté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la nomination des délégués suivants au Syndicat VIGIPOL :

TITULAIRE	Annaëlle BARGAIN
SUPPLEANT	Patrick BRIEND

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS INFRA POLMAR

Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Pays d'Iroise Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime tel que validées dans les modalités d'organisation à l'échelle intercommunale. A cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge du suivi du plan de secours infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et, en cas de pollution, ils conseilleront le maire dans la gestion de crise.

Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Il est conseillé aux communes de désigner comme référents des personnes qui

interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

Le maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

Référent élu	Référent technique
Patrick BRIEND	M. Ronan BELLEC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** les désignations comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

17. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)

Le 05 juillet 2019, les délégués du SDEF ont adopté de nouveaux statuts approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2019.

Ces statuts dessinent la nouvelle gouvernance du syndicat qui sera applicable en 2020 et définissent notamment le mode de désignation des représentants des communes.

Le Conseil Municipal doit désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants appelés à remplacer les représentants titulaires en cas d'empêchement.

Ces représentants seront appelés à siéger au sein du collège électoral Iroise.

Le vote s'effectue à bulletin secret, Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut à l'unanimité choisir de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal opte pour le vote à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer les représentants suivants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

TITULAIRES	Patrick BRIEND	Jacques BASCOULES
SUPPLEANTS	Bruno EOZINO	Manuel COMBES

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

En réponse à la question de Mme Myriam LOQUET LE GALL, M. Le Maire répond que les travaux sont à l'initiative de la CCPI en vue de résoudre une fuite constatée sur le réseau d'assainissement, rue de Kerdelvas et rue de Porspodirou. L'arrêté municipal a été pris dans l'urgence le 07 avril pour un début des travaux le 13 avril. Il était trop tard pour communiquer dans la lettre municipale.

Mme Myriam LOQUET LE GALL remercie M. Le Maire pour sa réponse et souligne qu'il serait opportun de communiquer sur Intramuros. M. Le Maire la remercie pour cette suggestion opportune.

Levée du conseil municipal à 19h25.

Prochain conseil municipal le lundi 27 avril à 19 h en mairie.

Le MAIRE

M. Patrick BRIEND



Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Manuel COMBES



